

Bilan

Commission Echallens 21

Plan directeur 2015-2020



Bilan du Plan directeur 2015-2020 de la Commission Echallens 21



En préambule

Echallens 21 est le nom de la commission créée par la Municipalité en 2007 suite à une motion du Conseil communal. Composée de citoyens de la commune, de membres du Conseil communal et de 2 délégués de la Municipalité, elle est chargée de concrétiser l'Agenda 21 local.

En 2010, Echallens devient signataire de la Charte d'Aalborg, marquant ainsi l'engagement de la commune pour le développement durable. La Charte compte dix engagements, sorte de feuille de route pour les signataires pour mettre en oeuvre concrètement et de façon mesurable une politique de « ville durable ».

Un **Agenda 21** est un programme d'actions qui vise à mettre en oeuvre les principes du développement durable au niveau local. Il a pour objectif d'améliorer la qualité de vie des habitants, d'économiser les ressources naturelles et de renforcer l'attractivité du territoire. Son approche est multidisciplinaire et comprend les dimensions environnementales, sociales et économiques.

En 2015, la commission **Echallens 21 rédige un plan directeur** basé sur les engagements de la Charte. Sept des dix engagements font l'objet de propositions concrètes et réalisables localement pour la période 2015-2020. Le présent document revient sur les objectifs et les mesures proposées par le plan directeur il y a six ans. Il reprend point par point les actions réalisées et les détaille.

Les membres de la commission Echallens 21 (février 2021):

- August Hangartner, président et webmaster
- Corinne Sauty, municipale
- Cédric Petermann, secrétaire municipal
- Marie-Claire Martin, secrétaire
- Francine Mivelaz
- Vanessa Chappuis
- Jean-Claude Botteron, responsable groupe mobilité
- Eric Albers, responsable groupe énergie
- Jean-Christophe Boillat
- Bernard Lagnaz

Plan directeur E21
2015-2020
Disponible en ligne :
www.echallens.ch
www.echallens21.ch



1. Gouvernance

2015 - Plan directeur > Engagements d'Echallens

- Développer et mettre en œuvre une vision largement partagée et à long terme d'une commune durable.
- Encourager la participation et les compétences en matière de développement durable dans l'administration communale et la communauté locale.
- Coopérer efficacement et dans un véritable esprit de partenariat avec les communes voisines et autres entités locales pour promouvoir le développement durable.

2015 - Plan directeur > Mesures proposées

1. La commune est signataire de la Charte et des Engagements d'Aalborg.
2. Lors de chaque projet ou décision de la Municipalité, les trois aspects du développement durable que sont l'environnement, le social et l'économie sont pris en compte.
3. Echallens met en place des forums participatifs où les citoyens sont invités à se prononcer sur différents thèmes liés au développement durable.
4. Echallens sensibilise ses collaborateurs aux principes du développement durable au moyen de formations et d'informations régulières.
5. Echallens participe à un groupe intercantonal d'échange d'expériences et de coordination du développement durable.

2021 - Bilan > Mesures réalisées

1. La commune d'Echallens a signé la Charte d'Aalborg le 27 mai 2010.
2. Les trois aspects du développement durables sont systématiquement pris en compte dans les projets et les décisions municipales.
3. Un forum participatif a eu lieu en 2008 et 2009, il s'agira de répéter l'opération à l'avenir. Dans tous ses outils de communication, Echallens 21 invite les Challengois à participer au débat public en matière de développement durable en rejoignant la commission ou en faisant part d'idées. La page Facebook d'Echallens 21, créée en 2015, permet à tout un chacun de s'exprimer.
4. Cet objectif est partiellement atteint, grâce notamment au recours à des produits de nettoyage durables. Il s'agira à l'avenir d'introduire la notion de développement durable dans la gestion du papier, les économies d'énergie, etc.
5. La commission Echallens 21 participe au groupe Coord21 depuis 2009. En collaboration avec quelques Agenda 21 des communes de la région, des réflexions ont été menées sur la réduction des objets à usage unique lors des manifestations sur le territoire communal. Un projet de mise en œuvre est en cours (règlement, directive, sensibilisation, guide des manifestations durables, etc.).

RÉALISÉ À



2. Gestion locale vers la durabilité

2015 - Plan directeur > Engagements d'Echallens

- Renforcer l'Agenda 21 local.
- Définir les objectifs de mise en œuvre de la charte et des Engagements d'Aalborg et à les évaluer périodiquement.

2015 - Plan directeur > Mesures proposées

1. Echallens élabore un plan directeur qui définit ce faisant les axes stratégiques prioritaires pour une période donnée.
2. Echallens évalue et communique périodiquement les actions réalisées et celles à venir par le biais d'un bulletin d'information.
3. Echallens sensibilise les citoyens au développement durable au travers de stands d'information lors de manifestations ainsi qu'à l'aide d'outils de communication à disposition (plan directeur, bulletins, site Internet, articles de presse).
4. Echallens organise chaque année ses propres manifestations afin de promouvoir le développement durable (vide-grenier, balade gourmande, fête du développement durable, conférences thématiques)
5. Echallens évalue annuellement chaque thème retenu. Elle établit un rapport et le diffuse à la population.

2021 - Bilan > Mesures réalisées

1. Le plan directeur pour la période 2015-2020 a été réalisé en décembre 2014.
2. De nombreux outils de communication sont utilisés. Un **bulletin d'information A4** est distribué en tout ménage aux Challengenois une à deux fois l'an (10 éditions depuis 2015). Le **site internet** Echallens 21 ainsi que la page **Facebook** constituent d'autres outils privilégiés, tout comme les **articles**, **annonces** et **éco-conseils** (depuis 2019) dans l'Echo du Gros-de-Vaud. Depuis 2019, une **newsletter électronique** complète la palette des outils de communication à disposition. Enfin, la commission Echallens 21 informe le Conseil communal au travers du **rapport annuel**.
3. La **Fête du développement durable** a lieu chaque année depuis 2009 à l'exception de l'édition 2020 annulée en raison du COVID-19. Le **vide-greniers** est également une manifestation d'Echallens 21 depuis 2012. Plusieurs **conférences thématiques** sont organisées chaque année, de même qu'un ou deux **ateliers**. La commission souhaite poursuivre cette présence sur le terrain et tenir un stand au comptoir d'Echallens en 2021.
4. Echallens 21 souhaite poursuivre l'organisation de manifestations, avec un focus sur les événements participatifs destinés à la population (ateliers, forum, etc.)
5. La commission Echallens 21 a établi un premier rapport annuel au Conseil communal en 2019 (disponible sur le site internet) et pérennisera cette pratique.

RÉALISÉ À



3. Biens naturels communs

2015 - Plan directeur > Engagements d'Echallens

- Réduire la consommation d'énergie primaire et augmenter la part des énergies renouvelables.
- Améliorer la qualité de l'eau et l'économiser.
- Encourager l'amélioration de la qualité des sols, préserver les terres utilisées dans la production écologique et favoriser l'agriculture et la sylviculture durables.

2015 - Plan directeur > Mesures proposées

1. Echallens a installé des panneaux solaires sur la déchetterie de la Cloppette et entend poursuivre cette voie en allant au-delà des exigences posées par le cadre légal pour les nouveaux bâtiments et/ou les rénovations des bâtiments lui appartenant.
2. Echallens a définitivement abandonné l'utilisation d'herbicides sur les routes, chemins, places et leurs abords.
3. Echallens entreprend des travaux de rénovation de son réseau d'eau potable afin de réduire les risques de pertes/fuites dues aux canalisations vétustes.
4. Echallens analyse la consommation d'eau des bâtiments publics et évalue les possibilités de réduction.
5. Echallens encourage la population et les propriétaires de piscines à économiser l'eau et les informe des moyens à disposition.
6. Echallens sensibilise la population à l'usage parcimonieux des produits phytosanitaires.

2021 - Bilan > Mesures réalisées

1. La Commune d'Echallens, via **TS Solaire SA** et un financement participatif, a installé 1200 panneaux photovoltaïque sur les toits du collège des Trois Sapins. Des panneaux solaires ont également été installés sur le toit du **nouveau bâtiment du site du Château**.
2. Depuis 2016, **la commune n'utilise plus aucun pesticide** pour l'entretien de ses espaces publics.
3. Des travaux de rénovations de plusieurs tronçons ont été réalisés ces dernières années. D'autres tronçons seront rénovés à court et moyen terme.
4. Ce point pourrait être développé dans le cadre du projet de labellisation « Cité de l'énergie ». Ce sujet pourra être intégré dans le prochain plan directeur ou dans le plan climat.
5. Cette question n'a pas été abordée lors de cette législature.
6. Ce sujet a été abordé à de nombreuses reprises lors de la Fête du développement durable et lors de la conférence de Lucien Willemin en 2019. Il s'agit d'un sujet à développer, notamment au travers d'une communication aux habitants, avec un rappel du cadre légal et des bonnes pratiques en la matière.

RÉALISÉ À



4. Consommation responsable et choix de style de vie

2015 - Plan directeur > Engagements d'Echallens

- Éviter et réduire les déchets et accroître la réutilisation et le recyclage.
- Supprimer les consommations d'énergie inutiles et améliorer l'efficacité énergétique.
- Assurer des achats durables.

2015 - Plan directeur > Mesures proposées

1. Echallens dispose d'une déchetterie exemplaire depuis 2004 permettant le recyclage de tous les déchets.
2. Echallens promeut la diminution de ses déchets et leur recyclage.
3. Echallens a rénové la piscine des 3 Sapins en 2011 pour atteindre près de 50% d'économie d'énergie.
4. Echallens entretient et rénove son parc d'éclairage public afin de réduire la consommation énergétique.
5. Echallens s'inspire du label « Cité de l'énergie » pour améliorer l'efficacité énergétique de tous ses projets.
6. Echallens, pour les besoins de ses services, participe à un groupe de coordination dont le but est d'inventorier et d'utiliser des produits écologiquement et économiquement responsables.
7. Echallens instruit ses collaborateurs à faire des achats responsables.

2021 - Bilan > Mesures réalisées

1. **La déchetterie correspond parfaitement aux exigences fixées.** Une nouvelle signalétique a été réalisée en 2019 et contribue à faciliter le tri. On notera également l'introduction de la taxe au sac qui date de 2013.
2. Cet objectif est atteint selon le rapport annuel de la commune. Un **espace troc** à la déchetterie a été créé en 2017. Des projets de « Repair café » ou de « boîtes à livres » sont à l'étude.
3. Suite à la rénovation de la piscine des Trois Sapins, l'installation d'un **filtre à charbon actif** a permis de diminuer de 30% à 40% environ la consommation d'eau. Cela a permis également une économie d'énergie. D'autres mesures d'assainissement sont en cours (filtration, chauffage-ventilation).
4. Grâce à l'installation d'**ampoules à LED**, un grand pas a été franchi. A noter qu'entre 2013 et 2019, Echallens a diminué sa consommation d'électricité pour l'éclairage public de 2/3 (de CHF 90'611 à CHF 32'662).
5. La commission Echallens 21 a souhaité que la commune rejoigne le label « **Cité de l'énergie** ». Ce projet fait partie des objectifs de la prochaine législature.
6. Le chef de service des bâtiments participe au groupe de coordination Coord21 en fonction des sujets abordés.
7. Le chef de service des bâtiments a suivi une formation auprès de Coord21.

RÉALISÉ À



5. Planification et conception

2015 - Plan directeur > Engagements d'Echallens

- Favoriser la conception et la construction durable.

2015 - Plan directeur > Mesures proposées

1. Echallens assure un développement urbanistique tenant compte des critères de durabilité, de mobilité douce, de convivialité, d'environnement et d'économie à long terme.
2. Echallens veut que le futur quartier du Crépon remplisse les critères « éco-quartier ».

2021 - Bilan > Mesures réalisées

1. Pour le projet d'écoquartier du Crépon (Osiris), la commission Echallens 21 a participé à la rédaction de la charte et fait partie du Groupe technique de suivi. Echallens 21 demande à être intégré à tous les projets d'urbanisation à Echallens. Par exemple des animations de places, la reconversion de certaines zones de parking en terrasses, etc.
2. Les investisseurs ont signé la charte qui précise leurs obligations. Le quartier devra répondre au critères « écoquartier ». La commission de suivi technique aura comme mission de contrôler le respect de la charte.

RÉALISÉ À



6. Mobilité améliorée, trafic limité

2015 - Plan directeur > Engagements d'Echallens

- Augmenter la part des déplacements assurés par les transports en commun, à pied et à vélo.
- Développer un plan urbain de mobilité intégré et durable.

2015 - Plan directeur > Mesures proposées

1. Echallens encourage la population à l'usage de la mobilité douce.
2. Echallens étudie le trafic au niveau local et définit un plan directeur visant à garantir la qualité de vie des riverains et des usagers.
3. Echallens met en place un plan de stationnement tenant compte des besoins de chaque catégorie d'utilisateur.
4. Echallens étudie un plan des zones à 30km/h sur l'ensemble du territoire communal.
5. Echallens met en place un réseau de cheminements piétonniers et cyclistes reliant de manière rapide et confortable les quartiers avec le centre, la gare et les écoles.

2021 - Bilan > Mesures réalisées

1. De nombreux efforts sont entrepris pour sensibiliser et favoriser la population à un **transfert modal en faveur de la mobilité douce**. Une subvention est offerte à tout citoyen pour l'achat d'un vélo électrique. Des parcs à vélo ont été installés dans le bourg. Un vélo-cargo électrique peut être loué facilement à la gare. Une communication sur le thème du vélo a été faite en 2020 avec le concours d'Echallens 21 (www.echallens.ch/velo).
2. L'étude des traversées nord/sud/Praz Palud a été réalisée. Le futur plan directeur communal PDcom inclura le thème de la mobilité.
3. Des études sont actuellement en cours. Une réflexion globale sur la mutualisation des places de parc pourrait être menée dans le cadre du Plan Directeur communal.
4. Quelques zones à 30km/h sont aménagées au sein du bourg. La commission Echallens 21 ré-étudie à proposer des zones 20km/h et d'autres zones 30 km/h.
5. Trois chemins ont été balisés (Trois Sapins - centre du bourg / La Chaussiaz - centre du bourg / Villaire - centre du bourg) et un chemin est en projet (Chemin des Bains-Gare). Un plan des cheminements de mobilité douce sera ensuite publié. Un plan de mobilité scolaire est à l'étude.

RÉALISÉ À



8. Économie locale vivante et durable

2015 - Plan directeur > Engagements d'Echallens

- Encourager les marchés de produits locaux et régionaux de haute qualité.
- Favoriser le tourisme local durable.

2015 - Plan directeur > Mesures proposées

1. Echallens favorise l'organisation de manifestations valorisant les produits du terroir et les produits locaux (marchés folkloriques, etc).
2. Echallens participe au développement du tourisme local et durable en soutenant l'office du tourisme d'Echallens Région
3. Echallens soutient le développement de l'agritourisme
4. Echallens facilite la mise à disposition de vélos (électriques) dans le cadre de parcours touristiques adaptés.

2021 - Bilan > Mesures réalisées

1. Echallens accueille de **nombreuses manifestations** sur son territoire, notamment les Marchés folkloriques, le Comptoir, la Journée du développement durable, le Vide-grenier, etc. Autant d'événements qui valorisent et font la promotion des produits du terroir et de l'artisanat régional. Un projet de marché le samedi matin est en cours.
2. Echallens soutient financièrement l'Office du tourisme et l'Association de développement Gros-de-Vaud (ARGdV). 94 km de sentiers VTT balisés et une boucle technique de cross-country ont été réalisés par le Vélo Club en collaboration avec l'ARGdV et la commune.
3. Indirectement, Echallens contribue à l'essor de l'agrotourisme au travers de l'Office du Tourisme, mais cela reste à développer.
4. Les **subventions pour les vélos électriques** rencontrent un succès grandissant. Echallens met à disposition un vélo-cargo à la gare du LEB.

RÉALISÉ À



Bilan du Plan directeur 2015-2021 de la Commission Echallens 21



En conclusion

La commission Echallens 21 est une **force de proposition** pour la Municipalité en matière de développement durable. Le plan directeur 2015-2020 a servi de fil rouge pour les actions planifiées et mises en oeuvre au fil des années.

Le rôle d'Echallens 21 auprès de la population a été principalement **la sensibilisation, la motivation et l'incitation aux changements de comportements**, aux bonnes pratiques et à une consommation respectueuse des ressources. La commission a en outre été régulièrement sollicitée et associée à des projets d'aménagement ou de développement au sein de la commune, afin de garantir une vision transversale et la prise en compte des impératifs du développement durable.

Le fonctionnement de la commission Echallens 21 repose sur l'engagement de **citoyens bénévoles**. On peut se féliciter des nombreuses opérations menées et de l'implication des membres de la commission mais reconnaître les limites de son action, par manque de ressources.

Au fil des années, les enjeux liés au réchauffement climatique sont devenus plus que jamais centraux. Il n'est plus besoin de prouver ses conséquences à tous les niveaux: environnementaux, sociaux et économiques. Face à l'urgence, **la Confédération a présenté sa stratégie climatique** avec comme objectif la neutralité carbone en 2050. Le canton de Vaud a dévoilé l'été dernier un **Plan Climat** ambitieux.

Au niveau communal, Echallens s'inscrit dans cette même dynamique et souhaite **intégrer les dimensions du développement durable avec des objectifs clairs dans son plan directeur communal ou son futur programme de législation**. La volonté de rejoindre le label «Cité de l'énergie» fait par exemple partie des projet pour la prochaine législation.

La commission Echallens 21 va poursuivre son engagement en faveur de la durabilité. Elle le fera notamment par la mise en réseau d'acteurs locaux et de partenaires qualifiés, par l'expertise de ses membres, par des actions de sensibilisation destinées tant à la population qu'aux commerçants et entreprises locales, ainsi qu'aux services de l'administration communale.